

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève St-Louis

<https://www.cadre21.org/membres/0b4eba9ce590f7097aab1843>

Date d'obtention : 2023-12-05 19:16:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Ce sont des étapes claires et efficaces permettant une prise en charge immédiate en cas de situation de sextage. Ces étapes permettent d'éviter la propagation d'images et ainsi préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que les intervenants n'agissent pas à titre de mandataire du service de police, mais bien en respect de leurs devoirs et responsabilités au sens de la loi. Aussi, qu'il est important d'aller chercher toutes les informations nécessaires en rencontrant individuellement chaque personnes impliqués/témoins (ayant vu ou en ayant en leur possession une photo ou vidéo s'apparentant à la pornographie juvénile) et ce même si la victime avait déjà été rencontré.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi ce serait l'étape où l'on doit rencontrer l'instigateur, surtout si c'est un élève que je ne côtoie pas au quotidien. Par exemple; je travaille dans des groupes SAS avec des élèves autistes et l'instigateur serait un élève suivant le programme régulier. Si l'intention de l'instigateur était malveillante, j'aurai probablement plus de chance de ne pas avoir sa collaboration.